

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
05 mai 2026	9	0	0	2	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 mai 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point 9 – 2026/22 : Règlement intérieur.

Le Comité Syndical,

Le contenu du règlement intérieur est librement défini par le Comité syndical, qui peut fixer ses propres règles de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce règlement porte exclusivement sur les modalités de fonctionnement du Comité syndical et a pour objet d'en préciser les règles d'organisation et de fonctionnement.

Un projet de règlement intérieur du Syndicat des Eaux de la Région Messine a été envoyé avec la convocation et il est proposé de l'adopter.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-7 et suivants ;

VU l'arrêté n°2017-DCL/1-045 du 14 décembre 2017 du préfet de la Moselle portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine ;

### DÉCIDE

D'APPROUVER le projet de règlement intérieur du Syndicat des Eaux de la Région Messine présenté en annexe.

La Présidente,  
Rachel BURGY

